

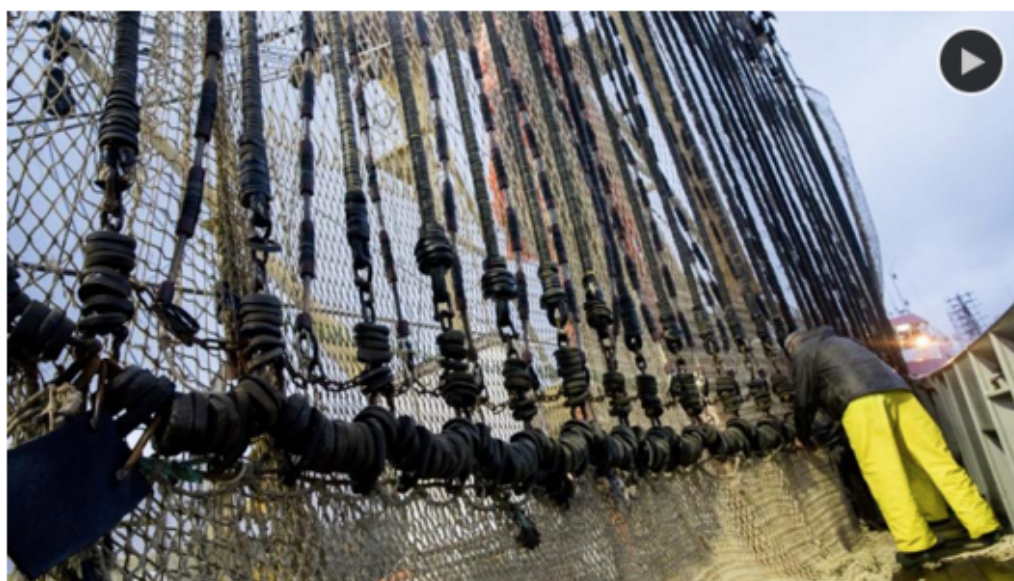
CHRONIQUE AGRICULTURE ET PÊCHE



La fin de la pêche électrique dans les eaux européennes

Par **Sayouba Traoré**

Diffusion : samedi 20 avril 2019



Un bateau de pêche hollandais en pleine préparation électrique au départ du port Den Helder, en 2018. Niels Wenstedt / ANP / AFP

C'est une grande victoire pour les pêcheurs artisans et les associations de défense de l'océan, dont l'ONG Bloom, en pointe de la mobilisation. Une loi votée par le Parlement européen de Strasbourg interdit désormais la pêche électrique aux navires de pêche de l'Union européenne dans toutes les eaux qu'ils fréquentent, y compris en dehors de l'Union européenne.

Ce sont les pêcheurs néerlandais qui ont initié cette affaire. Le bateau de pêche plonge un dispositif électrique, envoie dans les profondeurs des tensions électriques comprises entre 40 et 60 volts et fait remonter le poisson. Sauf qu'en envoyant des décharges électriques dans les fonds marins, on ne tue pas seulement les espèces de poissons ciblées. On tue tout ce qui vit aux alentours, mais également des œufs, des larves et des femelles pleines. Résultat, on ravage tout, mais on compromet toute capacité de renouvellement des ressources marines. À ce niveau, on ne parle plus de surexploitation, mais de catastrophe écologique et socio-économique.